DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2015/206 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

- 1221

Gestion d'un terrain mis à disposition du Département à ROUNTZENHEIM

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de confier conjointement à la commune de ROUNTZENHEIM et au Département du Bas-Rhin, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans, la gestion et l'entretien des installations du parking de covoiturage situé sur la parcelle de terrain cadastrée en section 3 n° 27 d'une contenance de 22,95 ares, sur le ban communal de Rountzenheim.

Elle autorise Monsieur Etienne BURGER, Vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité, pour signer le bail correspondant.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193077-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 06/07/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY